

La Ville de Saint-Hyacinthe recrute actuellement de nouveaux talents afin de répondre aux nombreux défis en cours et à venir dans notre ville dynamique.

DEVENEZ CHEF DE PELOTON AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Concours 24-124

Sous la responsabilité du chef aux opérations, le titulaire du poste planifie, organise, dirige et contrôle les activités de gestion des casernes sous sa responsabilité, les activités de prévention de risques faibles et de formation pour les salariés des casernes ainsi que de l'exécution de tâches tactiques lors d'interventions d'urgence. De plus, il participe à la mise en œuvre des objectifs stratégiques et tactiques du Service ainsi que du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie. Il est également, au besoin, à superviser les équipes spécialisées du Service.

Principales fonctions

1. Volet administratif et garde en caserne

- Planifie, organise, dirige et contrôle les activités de gestion des casernes sous sa responsabilité, les activités de prévention de risques faibles et de formation pour les salariés de ces casernes, en conformité avec les orientations et les objectifs du Service;
- Participe à la détermination des mandats et des responsabilités du personnel sous sa responsabilité en collaboration avec le chef aux opérations;
- Supporte activement les ressources humaines relevant de sa responsabilité en matière de formation et de perfectionnement, supervise leur entraînement en cours d'emploi et apprécie l'acquisition des compétences développées;
- Évalue le rendement des employés sous sa responsabilité et, au besoin, détermine ou recommande les interventions appropriées;
- Contribue à mettre en place un environnement stimulant pour son personnel et s'assure du maintien de bonnes relations interpersonnelles;
- S'assure du respect des dispositions de la convention collective dans la gestion des activités des casernes sous sa responsabilité;
- S'assure du respect des règlements municipaux relatif aux incendies;
- Prend les mesures nécessaires pour protéger la santé et la sécurité du personnel et à cet effet, s'assure du port d'équipements de protection individuelle, participe à l'identification et l'élimination des risques au travail tout en collaborant avec le comité de santé et sécurité au travail;

- Autorise l'attribution du temps supplémentaire sur les quarts de travail;
- Recommande et/ou applique, selon le cas, les mesures disciplinaires qui s'imposent;
- Participe aux processus de règlements de mécontentes ou des griefs;
- Rédige divers rapports administratifs et autres documents requis pour une saine gestion des activités sous sa responsabilité, et ce, en conformité avec les directives, procédures et politiques en vigueur au SSI;
- Assure le suivi des requêtes;
- S'assure que les locaux, les camions et équipements roulants ainsi que tout autre équipement des casernes sous sa responsabilité sont propres et en état de fonctionnement;
- Participe à la mise en œuvre des objectifs stratégiques et tactiques du Service;
- Participe à la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
- Fait partie des équipes spécialisées et, au besoin, les supervise;
- Effectue et supporte les actions en RCCI;
- Participe aux réunions des officiers, lorsque requis par le SSI;
- Est appelé à remplacer les autres chefs de peloton lors des périodes de vacances ou de maladie;
- À la demande de son supérieur, participe à des comités et à des campagnes d'information réclamant sa compétence à titre de représentant du service;

2. Volet formation du personnel

- Participe à l'analyse des compétences et aptitudes du personnel qu'il a sous sa responsabilité;
- Développe et diffuse les périodes de formation d'entraînement au personnel;
- Planifie et s'assure du contrôle des activités de formation et d'entraînements théoriques et pratiques pour chaque caserne sous sa responsabilité;
- Participe à toutes les formations et entraînement relatif aux équipes spécialisées;
- Se tient informé de l'évolution des méthodes de lutte contre les incendies ainsi que des lois, normes et règlements régissant son secteur d'activités;



- Accomplit toute autre tâche que lui confie son supérieur;

3. Volet prévention

- Planifie et s'assure du contrôle des activités de visites de prévention résidentielles prévues pour chaque caserne sous sa responsabilité ainsi que des activités d'éducation du public;
- Planifie et effectue des plans d'intervention pour des bâtiments spécifiques;

4. Volet intervention

- Répond aux appels d'urgence selon les politiques et procédures établies;
- Prend en charge l'intervention sur laquelle il est assigné et assure sa gestion selon les principes reconnus, soit le sauvetage des vies, tout en préservant la sienne et celle des pompiers, la propagation et la protection des biens, et ce, tant qu'il n'est pas relevé par un officier supérieur;
- Dirige et coordonne le travail des lieutenants et des pompiers sous sa responsabilité selon les directives reçues lors d'intervention;
- S'assure, lors d'une intervention, que toutes les tâches soient exécutées de façon sécuritaire par l'utilisation optimale des équipements mis à la disposition du personnel sous sa responsabilité;
- Maintient la communication avec son officier supérieur afin de lui transmettre les informations nécessaires à la réussite de l'intervention;
- S'assure que la remise en état des équipements a été effectuée en conformité avec les procédures du SSI;
- Peut être appelé à participer, au besoin, à l'élaboration des tactiques opérationnelles du service;
- Participe à la mise en œuvre de la stratégie et des tactiques opérationnelles du service;
- Peut être appelé à agir à titre de coordonnateur de sites lors de mesures d'urgence;
- Supervise les rencontres avec le personnel (débriefing) et fait part de ses constatations;
- Accomplit toute autre tâche que lui confie son supérieur.

Exigences du poste

- Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en sécurité incendie ou un certificat de pompier II de l'École nationale des pompiers du Québec ou un diplôme d'études professionnelles en intervention en sécurité incendie ou leur équivalent reconnu par le ministère de l'Éducation du Québec;
- Détenir un certificat « Officier I » ou son équivalent, reconnu par le ministère;
- Détenir un certificat « Officier II » ou son équivalent, reconnu par le ministère ou s'engager à le compléter dans un délai maximum de 24 mois suite à son entrée en fonction;
- Toute formation en lien avec les spécialités desservies par le service ou universitaire sera un atout;
- Posséder un minimum de 10 ans d'expérience à titre de pompier et une expérience d'au moins 2 ans dans une fonction demandant une supervision d'équipe (ex : lieutenant intérimaire, lieutenant, capitaine ou dans une fonction de cadre), dans un service de sécurité incendie structuré (gestion d'équipe d'au moins 10 pompiers);
- Capacité de gestion et aptitude à diriger des équipes de travail;
- Capacité à évaluer et rédiger des rapports clairs et concis;
- Faire preuve d'une capacité à agir avec efficacité et posséder un bon jugement dans les décisions à prendre lors de situations difficiles et complexes;
- Avoir un leadership mobilisateur et être capable de travailler en équipe et de rallier les gens à un objectif commun;
- Capacité à s'adapter aux situations changeantes et à faire face aux imprévus;
- Habile communicateur, il possède les autres qualités et aptitudes suivantes : Maîtrise de soi, organisé, sens de l'initiative et autonomie, fait preuve de courtoisie, tact et diplomatie en matière de service à la clientèle;
- Aptitude à travailler en équipe et à gérer plusieurs dossiers simultanément;
- Connaissance des logiciels de la suite Office;
- Posséder un permis de conduire valide de classe 4A, sans restriction.

Note : Le candidat retenu, comme condition de maintien de l'emploi, doit s'engager à demeurer sur le territoire de la Ville de Saint-Hyacinthe ou à une distance maximale de 10 kilomètres des limites de la Ville de Saint-Hyacinthe.

Rémunération

L'échelle salariale associée à ce poste varie de **86 886 \$ à 102 219 \$** et est accompagnée d'une gamme complète d'avantages sociaux.

Postuler dès maintenant

Les personnes intéressées doivent transmettre leur curriculum vitae accompagné d'une copie des diplômes requis, **au plus tard le 13 janvier 2025** en mentionnant le numéro de concours 24-124, par courriel à l'adresse suivante : rh@st-hyacinthe.ca.

Nous appliquons un programme d'accès à l'égalité à l'égard des femmes, des personnes vivant avec un handicap, des minorités visibles, des autochtones et des minorités ethniques. L'usage exclusif du genre masculin se veut essentiellement dans le but d'en faciliter la lecture.

Seuls les candidats retenus pour une entrevue seront contactés.